

AMO Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPT)

DANS LE CADRE DE LA LOI CLIMAT & RÉSILIENCE, LE PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX (PPT) EST DEvenu OBLIGATOIRE POUR LES COPROPRIÉTÉS.

Le Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) est un document élaboré par la copropriété avec l'appui d'un auditeur qualifié RGE pour mettre en place un échéancier de travaux sur une période de 10 ans, pour sauvegarder le bâtiment et garantir son bon entretien.

Il doit être actualisé tous les 10 ans pour un immeuble à destination totale ou partielle d'habitation.

Il répond à 3 enjeux : la conservation du bâtiment, la protection de ses habitants, et sa performance énergétique.

NOS OBJECTIFS

Vous fournir un plan détaillé des travaux prioritaires à réaliser dans votre copropriété afin d'assurer la **sécurité**, le **confort** et la **performance** environnementale de l'immeuble.

CONTACTEZ-
NOUS



Bénéficiez de notre expertise, d'analyses et de plans d'actions garantissant la performance énergétique de votre patrimoine.

01 40 75 52 10 - contact@ere.se.fr

QUALIFICATION



4000

INSTALLATIONS
ÉNERGÉTIQUES
SUIVIES PAR AN

11 AGENCES





En 6 étapes, nous établissons votre PPT, véritable outil d'aide à la décision

Nous vous accompagnons dans l'élaboration de votre PPT afin de **pérenniser votre patrimoine**, réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES, et diminuer les charges de l'immeuble.

1



RÉUNION DE LANCEMENT

avec le conseil syndical.

2



VISITE DE L'IMMEUBLE

avec relevés de consommations, températures et relevés des matériaux composant la structure de l'immeuble et son isolation.

3



ÉTUDE TECHNIQUE

bâti et des systèmes avec DPE option Audit 3CL ou STD.

4



RÉUNION INTERMÉDIAIRE

Présentation de l'état des lieux initial et des pistes d'amélioration.

5



SCÉNARIOS D'AMÉLIORATION

Validation de travaux prioritaires à intégrer au PPT : sécurité, confort, performance énergétique et environnementale des solutions proposées.

6



RESTITUTION AU CONSEIL SYNDICAL

avec transmission du PPT réglementaire.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Étude de faisabilité** raccordement réseau de chauffage urbain
- **MOE travaux de rénovation** TCE bâti et installations énergétiques
- **AMO mise en place** et suivi marché d'exploitation des installations de la copropriété
- **AMO achat d'énergie** (Gaz, Electricité) pour la copropriété...

Ils nous font confiance



ERESE, qualifié



ERESE, membre de

